

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 PP 87 Erratum dans le compte administratif 2011 du budget spécial de la Préfecture de Police.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le budget primitif de la Préfecture de Police pour l'exercice 2011 adopté au cours de la séance des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu les décisions modificatives n° 1 du budget spécial de la Préfecture de Police pour l'exercice 2011 adopté au cours de la séance des 11 et 12 juillet 2011, n 1 bis des 26 et 27 septembre 2011 et n° 2 des 14 et 15 novembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 octobre 2012, par lequel M. le Préfet de police lui soumet le projet de délibération concernant un erratum au compte administratif de la Préfecture de Police pour l'exercice 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Il convient de remplacer la page 7 du document papier "Compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2011" par la page 7 - ERRATUM ci-après annexée.

Cette rectification ne change pas les résultats du compte administratif 2011 voté par votre assemblée.